



Ij contrat prévoyance calcul de l'indemnité journalière

Par **kuligan**, le **14/02/2012** à **18:23**

Bonjour, je souhaite souscrire un contrat prévoyance à titre individuel (salaire brut 1.600 €) pour mes indemnités journalières en cas d'arrêt maladie ou de travail. Je sais qu'après la carence, la sécu rembourse 50 % environ des indemnités journalières. Concernant mon organisme de prévoyance, il doit me couvrir sur quel complément : il m'a fait une sorte de calcul de : $(1.248 \text{ € c'est le salaire net}) / (1600 - (1248 \text{ €} / 2)) / 30 \text{ jours} = \text{prévoir une IJ de } 32 \text{ € par jours}$ pour l'organisme de prévoyance. Auriez vous fait le même calcul ? merci d'avance.

Par **chaber**, le **14/02/2012** à **19:11**

bonjour Le calcul doit se faire sur le salaire net (primes éventuelles incluses) $1248 \text{ €} / 2$ (50% SS) soit 624 € complément 624 € soit 20,80 € sur 30 jours (arrondi à 22 ou 23 € pour compenser les mois où il y a 31 jours) En général ce type de contrat prévoit une franchise d'un mois en maladie il faudrait également connaître votre convention collective sur les garanties de salaires (souvent variables de 1 à 12 mois). Ceci pourrait vous permettre de souscrire une franchise plus importante et de ce fait réduire votre prime.